



## L'impôt sur la fortune improductive, un nouveau retour en force de l'ISF qui fait débat



Adopté vendredi par les députés, l'amendement prévoyant l'instauration d'une nouvelle taxation des actifs improductifs défraye déjà la chronique. Principale critique : la volonté de taxer le fonds en euros logé dans l'assurance-vie des Français, jugée contre-productive et pour l'Etat et pour les épargnants.

Journée de manifestation et de grève à l'appel de l'intersyndicale, le 2 octobre 2025. Le retour de l'ISF n'est jamais loin du débat public.

OLIVIER JUSZCZAK/SIPA

Pascale Besses-Boumard

L'intention est récurrente depuis l'instauration de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) en 2018 : une majorité de députés tente aujourd'hui encore de remettre au goût du jour un impôt ressemblant à s'y méprendre à l'ISF. Et ce, en réintégrant les biens personnels (bijoux, œuvres d'art, voitures de luxe, etc.), et en y ajoutant des actifs qui ne vont pas manquer de faire réagir de nombreux lobbys : l'assurance-vie via le fonds en euros et donc le PER, l'immobilier locatif, l'or, et les cryptos ! Bienvenue donc à l'impôt sur la fortune improductive, dont l'amendement a été voté en première lecture dans le cadre des discussions sur le budget, vendredi 31 octobre.

Certes, l'objectif est louable de donner la priorité aux investissements productifs ; entendez par là ceux qui favorisent l'économie réelle. Mais lorsque l'on sait que le fonds en euros des assureurs est essentiellement investi dans la dette française, n'y a-t-il pas une méconnaissance de ce que revêt cet investissement ? L'Etat s'endettant essentiellement pour payer l'école, les hôpitaux, la sécurité sociale.

« Il est étonnant qu'on s'attaque à l'assurance-vie . Toutefois le signal le plus inquiétant est l'instabilité fiscale qui diffuse un climat peu propice à l'investissement », assure Nicolas Hubert,



directeur général de la banque privée Milleis. Sentiment partagé par Olivier Herbout, directeur général de la banque privée digitale Ramify pour qui viser le fonds en euros va à l'encontre des intérêts de l'Etat, mais aussi des Français qui seront poussés à réorienter leur épargne. « Si c'est pour aller acheter des ETF répliquant des indices américains, c'est vraiment contre-productif. »

### L'assurance-vie régulièrement dans le collimateur des parlementaires

Certains y voient aussi la volonté de revoir les avantages du produit d'épargne préféré des Français, l'assurance-vie étant régulièrement dans le collimateur des parlementaires compte tenu de l'importance de cette cagnotte de plus de 2 000 milliards d'euros. Jusqu'à présent, toutes les tentatives ont échoué. A voir si cette nouvelle attaque sera couronnée de succès, sachant qu'elle concerne tout autant le plan d'épargne retraite assurantiel, le PER qui comprend aussi une poche dédiée au fonds en euros.

« Cet amendement est très mal ficelé. On voit qu'il est sorti sans se donner le temps de la réflexion. Et force est de constater qu'il génère plus de questions que de réponses. Cela m'étonnerait qu'il passe en l'état », estime Frédéric Subra, avocat au sein du cabinet Delsol, alors que le budget doit encore être étudié par les sénateurs.

### Les classes moyennes supérieures ciblées

De même, est-il difficile, en l'état, de calculer l'impact de ce projet. « Ce qui est dommageable, c'est qu'en s'en prenant au fonds en euros, le législateur cible ici des classes moyennes supérieures qui sont loin d'être ultra-riches. Je trouve même très triste que l'on instaure un tel climat peu engageant pour les jeunes générations », juge Olivier Herbout.

Quant à Gérard Bekerman, président de l'Afer la plus grosse association d'épargnants en France avec 755 000 adhérents il dénonce « le non-sens, l'insécurité et l'injustice fiscale pour les épargnants modestes ».